



**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE LA  
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS  
DU VENDREDI 14 AVRIL 2023 à 14 h 00**

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Votants
15	10	14

**Date de la Convocation :**

12 avril 2023

**Date d'affichage :**

12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi quatorze avril, le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO Patricia, Maire

La séance débute à quatorze heures (14h00).

**Présents :** Patricia GARNERO, Stéphane MARCELLIN, Didier BONNEAUD, Bruno LICINI, Maguy COMBIN, Fabienne GEHIN, Céline BOUGRINE, BECQUART Françoise, CUADRADO David, BECQUART Gaëtan.

**ABSENTS :** GOUYER Jade (sans procuration)

**ABSENTS EXCUSES :** SANCHEZ Sébastien (procuration MARCELLIN), STOPPANI Emmanuelle (procuration LICINI), GASPARD Olivier (procuration BOUGRINE), ORMIERES René (procuration GARNERO)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Stéphane MARCELLIN

**M. MARCELLIN Stéphane demande à Mme le Maire, pourquoi il y avait urgence de faire un conseil municipal extraordinaire 3 jours après le dernier et surtout à 14h ? Il faut le voter avant le 15 avril, et à 14h car Mme le Maire est indisponible. Que les comptes n'ont pas été voté mardi 11 avril, et qu'il manquait en délibération le vote des comptes de gestion 2022.**

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2023**

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
12	2	0

**Ont voté contre : GARNERO Patricia et ORMIERES René.**





## 2- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

**M. MARCELLIN Stéphane explique que les comptes de gestion 2022 produit par le centre des impôts (finances locales) ne sont pas présentés au conseil municipal. Mme le Maire ne peut donc pas confirmer que les comptes sont en accord avec les comptes administratifs 2022 de la commune.**

**Le groupe majoritaire ne pouvant mettre en adéquation les comptes de gestion fournis par la trésorerie de Bagnols-sur-Cèze avec les comptes administratifs de la commune, ne peut valider l'exercice 2022 mais dans un soucis de ne pas bloquer la commune s'abstiendra pour le vote du compte de gestion 2022.**

Les comptes de gestion 2022 de la commune sont présentés succinctement au conseil municipal.

Les résultats du compte de gestion 2022 de la commune sont :

- Résultat des dépenses de fonctionnement : 523 316.48 €
- Résultat des recettes de fonctionnement : 565 775.69 €
- Résultat des dépenses d'investissement : 61 073.00 €
- Résultat des recettes d'investissement : 43 894.00 €

Après avoir entendu les résultats de clôture,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
5	0	9

Ont voté contre :





### 3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée, Mme le Maire quitte la salle du conseil municipal avec la procuration de M. ORMIERES René pendant la délibération.

- Les comptes administratifs 2022 de la commune sont :
  - Résultat d'exploitation : excédent de 170 295.66 €
  - Résultat d'investissement : excédent de 26 571.97 €

Après avoir entendu les résultats de clôture,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
12	0	0

**Ont voté contre :**





#### 4- AFFECTATION RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir étudier la possibilité d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget de la commune : 170 295.66 €

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2022 et étudié les propositions du budget 2022, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2022 soit : **170 295.66 €** et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement : **52 625 €** et au compte 1068 de la section d'investissement : **117 660.66 €**

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ci-dessus présentées :

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
14	0	0

**Ont voté contre :**







## 5- VOTE BUDGET COMMUNE 2023

Mme le Maire, présente au conseil municipal le budget 2023 de la commune.  
Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2023 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 605 814 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 372 506.97 €

Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'ABSTENTION
14	0	0

**Ont voté contre :**

La séance est levée à 14h25

Le secrétaire de séance

Stéphane MARCELLIN

Madame le Maire

Patricia GARNERO

